RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

BTS Métiers de l'audiovisuel
Calendrier d'épreuve national

ACADÉMIES DE CRÉTEIL PARIS - VERSAILLES
MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

EPREUVES	DATES OU PERIODES	HORAIRES METROPOLE	HORAIRES GUADELOUPE
E1 – Culture Audiovisuelle et Artistique (CAA)			
a) Catégories 1 et 2 : CCF • 1ère situation d'évaluation (durée conseillée 2 h 30 min) avant la fin du premier semestre de la 2ème année. • 2nde situation d'évaluation (durée conseillée 3h) le plus tard possible au cours de la 2ème année et avant les épreuves écrites.	A fixer en établissement		
b) Catégorie 3 : Epreuve ponctuelle écrite (4 h + 30 min de lecture et de visionnement des documents)	Mardi 21 mai 2024	13h30 - 18h00*	7h30 - 12h*
E2 – Anglais			
a) Catégories 1 et 2 : CCF • 1ère situation d'évaluation (durée 30 min maxi sans préparation) au cours du 2ème trimestre de la 2ème année. • 2nde situation d'évaluation (15 min maxi + 30 min de préparation) au cours du 2ème et du 3ème trimestres de la 2ème année.	A fixer en établissement		
b) Catégorie 3 : Epreuve ponctuelle	A fixer par chaque académie		
E3 – Environnement économique, juridique et technologie des équipements et des supports (EEJTES) – Option Gestion de production			
Toutes catégories : Epreuve ponctuelle écrite (6 h)	Jeudi 23 mai 2024	12h - 18h00**	6h00 - 12h00**

SIEC – maison des examens
7 rue Ernest Renan
94749 ARCUEIL CEDEX
Tél : 01 49 12 23 00
siec.education.fr

IMPRIM'VERT®

E3 – Physique et techniques des équipements et des supports (PTES) – Options Métiers de l'image, Métiers du son, Techniques d'ingénierie et exploitation des équipements, Montage et postproduction			
Toutes catégories : Epreuve ponctuelle écrite (6 h)	Jeudi 23 mai 2024	12h - 18h00**	6h00 - 12h00**
E4 – Technique de mise en œuvre (TMO)			
a) Catégories 1 et 2 : CCF • 1ère situation d'évaluation (durée 4 h) dans le 2nd semestre de la 1ère année et avant les épreuves écrites. • 2nde situation d'évaluation (durée 4 h) pendant les mois de janvier et de février de la 2nde année.	A fixer en établissement		
b) Catégorie 3 : Epreuve ponctuelle pratique (4 h + 30 min de préparation), organisée après les épreuves écrites.	A fixer par les académies pilotes		
E51 – Projet à caractère professionnel (PCP)			
A) Catégories 1, 3.1, 3.2 et 3.3 : Début du PCP (120 heures conseillées) pendant 6 semaines après la deuxième situation d'évaluation de E4.	A fixer en établissement		
B) Catégorie 2 : Production audiovisuelle de 90 heures élaborée en fin de formation.	A fixer en établissement		
C) Catégories 1 et 2 • 1ère revue de production (durée cat. 1 : 20 min / cat. 2 : 30 min) après la réalisation des captations ou dans la troisième semaine au plus tard. • 2ème revue de production (durée cat. 1 : 20 min / cat. 2 : 30 min) dès le dépôt du PAD.	A fixer en établissement		
D) Catégories 1, 3.1, 3.2 et 3.3 : Fin du PCP au plus tard avant le début des épreuves écrites.	A fixer en établissement		

E) Catégories 3.4 et 3.5 • Au moins un mois avant la date de l'épreuve orale, un dossier de production et son support audiovisuel sont remis aux candidats.	A fixer par les académies pilotes		
F) Catégories 1 et 3 : Epreuve ponctuelle orale (durée cat. 1 : 45 min / cat. 3 : 1 h) après les épreuves écrites.	A fixer par les académies pilotes		
E52 – Environnement économique et juridique du projet (EEJPCP)			
a) Catégories 1 et 3 : Epreuve ponctuelle orale (15 min) après les épreuves écrites.	A fixer par les académies pilotes		
b) Catégorie 2 : CCF, lors de la dernière revue de projet (15 min).	A fixer en établissement		
E6 – Situation en milieu professionnel (SMP)			
a) Catégories 1 et 3 : Epreuve ponctuelle orale • Début du ou des stages en milieu professionnel (8 à 10 semaines) ou activités professionnelles à partir du début des épreuves écrites en fin de 1ère année. • Remise par les candidats des rapports de stage ou d'activité professionnelle **deux semaines** minimum avant le début des épreuves écrites. • Mise à disposition de la commission d'interrogation des rapports de stage ou d'activité professionnelle. • Epreuve ponctuelle orale (30 min) de soutenance après les épreuves écrites.	A fixer par les académies pilotes		
b) Catégorie 2 : CCF – une situation d'évaluation avant la fin de la période de formation du candidat.	A fixer en établissement		

EF1 – Langue vivante (autre que l'anglais)			
Toutes catégories : Epreuve ponctuelle orale (20 min + 20 min de préparation)	A fixer par les académies pilotes		
EF2 – Engagement étudiant			
a) Catégories 1 et 3 : Epreuve ponctuelle orale à la suite de l'épreuve E6 – Situation en milieu professionnel (20 min sans préparation)	A fixer par les académies pilotes		
b) Catégorie 2 : CCF – une situation d'évaluation avant la fin de la période de formation du candidat. (20 min sans préparation)	A fixer en établissement		